



Tu es jeune et tu débarques?
Toutes les infos qu'il te faut sont ici!

**Bienvenue
à Liège!**

Edition 2011 - 2012



BIENVENUE A LIEGE !

Bienvenue dans la première ville touristique de Wallonie.
Ancienne capitale d'une principauté indépendante pendant plus de huit siècles, métropole active, centre d'art prestigieux, Liège s'offre tout en contrastes.

Laissez-vous guider et partez à la découverte de notre patrimoine riche et varié, goûtez à l'ambiance conviviale de la cité du bon accueil, appréciez notre gastronomie savoureuse...
En bref, laissez-vous séduire par la Cité ardente.

Cette brochure réalisée par le Centre J vous informera sur les bonnes adresses utiles à la vie quotidienne, nécessaires pour découvrir Liège et pour vous y orienter.

D'autre part, vous pourrez consulter utilement le site internet officiel de la Ville de Liège : www.liege.be



LE CENTRE J ?

Le Centre J est un centre d'information pour les jeunes. Notre mission en tant que service de la Ville de Liège est de vous accueillir, de vous écouter, de vous informer, de vous documenter, de vous conseiller et de vous guider quels que soient vos questions, vos problèmes ou vos projets. L'équipe répondra à vos demandes ou vous orientera vers les services adéquats.

Chez nous, vous trouverez, dans la salle d'accueil, de nombreux documents que vous pourrez emporter.

De plus, en vous adressant au comptoir d'accueil, vous pourrez obtenir une information individualisée, complète et détaillée dans les domaines qui vous intéressent (études et formations, vacances et tourisme, enfance, handicap, santé et mieux-vivre, jobs et emplois, sports et loisirs, logements, vie sociale, juridique, associations et projets, Liège: ses quartiers, son patrimoine).

Si vous vous trouvez confronté à un problème délicat, vous avez la possibilité d'être reçu par un(e) assistant(e) social(e) qui tentera de trouver une solution avec vous.

Dans l'espace numérique du Centre J, vous pouvez également surfer gratuitement sur internet mais aussi rédiger vos lettres, CV, etc...

Tout cela dans la confidentialité, l'anonymat, le pluralisme et la gratuité.

POUR NOUS CONTACTER ?

5, boulevard d'Avroy à 4000 LIEGE
04/223.00.00

Pendant l'année scolaire:

du lundi au vendredi de 10h à 18h sans interruption
(fermeture des portes à 17h45).

Pendant les vacances scolaires: (Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques, Juillet et Août)

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
(fermeture des portes à 11h45 et 16h45).

TABLE DES MATIÈRES

I. LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT	7
Les différentes pistes de recherche.....	7
Adresses de logements communautaires	11
Quelques endroits où loger en arrivant à Liège.....	14
La location, aspects juridiques	15
Logement et énergie, les adresses utiles	23
II. LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	29
Conditions de séjour en Belgique.....	29
Assurance maladie	30
Ouvrir un compte bancaire	31
III. LES ÉTUDES	32
Services d'information et d'orientation scolaires	32
Services juridiques divers (jeunes et étrangers)	35
IV. LIÈGE AU QUOTIDIEN	36
Le coût de la vie, chercher un job, où vous restaurer.....	36
Faire vos courses	37
Trier vos déchets ménagers	39
La santé	40
Liste des mutuelles	40
Liste des maisons médicales.....	41
Les cliniques et hôpitaux	44
La maison de garde.....	46
La sexualité	46
La solitude	47
La drogue et le sida	48
La mobilité (bus, train, voiture...)	49
Informations générales	56
Sports, loisirs et culture	60
Vélo, patinoire, piscines.....	61
Les complexes sportifs.....	62
Loisirs et patrimoine culturel	63
Quelques manifestations à ne pas manquer	64
Théâtres et spectacles	65
Cinémas	67
Centres de consultation gratuite d'internet.....	68





I. LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT

1. Un peu de vocabulaire

Un kot

Terme emprunté au vocabulaire estudiantin et dont l'origine serait un mot nordique signifiant « hutte » (pensez à « cottage »).

C'est habituellement une chambre meublée, chez un particulier ou dans une maison spécialement transformée à cet effet. Ce sont aussi les chambres des cités universitaires appelées également homes.

Un studio

C'est un logement composé d'une seule pièce principale avec une cuisine et une salle de bains individuelles intégrées.

Un appartement

C'est un logement, composé de plusieurs pièces, loué souvent pour une durée plus longue (1 an, 3 ans ou plus) et en général non meublé.

Un appartement ou maison communautaire

C'est un grand appartement (ou une grande maison) loué(e) à plusieurs étudiants. Ce type de solution contraint les colocataires à un minimum de vie commune.

Un internat

C'est un établissement qui propose le logement, la pension complète, exige le respect d'un règlement d'ordre intérieur et qui est créé par un pouvoir organisateur scolaire. Des priorités de séjour sont parfois accordées aux étudiants fréquentant les écoles de ce même pouvoir organisateur. Il est en général fermé le week-end.

2. Si vous cherchez un logement

Au Centre J vous pouvez consulter un panneau d'affichage d'offres de logements, les offres des journaux locaux et les sites immobiliers via notre espace internet. De plus, vous pouvez vous procurer gratuitement le journal «Vlan-Spectacle».

Le site internet de l'Université de Liège: www.logement.ulg.ac.be offre une liste de logements au centre Ville et aux alentours.



Vous pouvez vous adresser à Mme Stelet, antenne-logement Ulg (Place du XX août 4000 Liège du lundi au jeudi 8h-16h et vendredi 8h-12h).

☎ : 04/366.57.26 Fax: 04/366.57.39

E-mail: joelle.stelet@ulg.ac.be

Les journaux:

- Vlan-Spectacle : www.vlanimmo.be (+ nouvelle rubrique « colocation »),
- Passe-partout : www.passe-partout.be,
- La Meuse (édition du samedi uniquement),
- J'annonce : www.jannonce.be ...

Les sites internet:

www.kotaliege.be, www.immokot.be, www.immoweb.be,
www.student.be, www.kitkot.be, www.kothouse.be, www.liege.biz,
www.kots.be, www.kotplanet.be, www.appartager.be

3. Visite d'un logement

Votre chambre d'étudiant est un endroit où vous passerez beaucoup de temps. Soyez attentif à une série de détails importants pour votre confort et votre sécurité:

La lumière

Préférez une pièce où entre la lumière du jour. Travailler de nombreuses heures à la lumière artificielle fatigue les yeux.

L'aération

Méfiez-vous des sanitaires bricolés. La cuisine et la salle de bains doivent être munies de plaquettes d'aération dans le bas de la porte mais aussi d'un système de ventilation supérieur à 150 cm². Le chauffe-eau (dont le débit dépasse 6 litres d'eau chaude à la minute) doit être obligatoirement raccordé à une cheminée.

L'isolation

N'oubliez pas qu'une mansarde ou un grenier aménagé risquent de devenir glacials l'hiver et un véritable sauna l'été, s'ils ne sont pas isolés.

L'électricité

Soyez attentif à la qualité des prises et spécialement celles de la salle d'eau. Celles-ci doivent être isolées et reliées à la terre.

Le gaz

Il est facile de contrôler l'étanchéité en fermant tous les robinets d'arrêt des appareils et en vérifiant sur le compteur qu'il n'y a plus de consommation. Si le compteur continue à tourner, coupez l'arrivée de gaz et faites appel à un homme de métier.

MONOXYDE DE CARBONE : LE TUEUR SILENCIEUX

Ce gaz invisible et inodore, extrêmement dangereux, se dégage des poêles, des chauffe-eau ou des chauffe-bains lorsque: ces appareils sont en mauvais état, mal entretenus, ne sont pas correctement raccordés à une cheminée ou que celle-ci est obstruée, ou si la ventilation de la pièce est insuffisante. La victime s'évanouit et peut mourir rapidement.

Comment vous protéger ?

Si en prenant une douche, vous ressentez des nausées, des maux de tête ou des vertiges, téléphonez à un médecin et laissez-le effectuer immédiatement une prise de sang. S'il détecte du monoxyde de carbone, prévenez d'urgence votre propriétaire pour qu'il remplace votre chauffe-eau.

Veillez toujours à maintenir assez d'air dans votre salle de bains: assurez-vous de la présence d'une grille de ventilation au bas de la porte et d'une grille d'aération dans le haut de la pièce. S'il n'y a pas de ventilation, ouvrez une fenêtre même en hiver.

L'entretien du chauffe-eau doit être fait tous les ans. Demandez à votre propriétaire la date du dernier entretien (preuve à l'appui). Si le propriétaire n'a pas fait procéder à un entretien et refuse de le faire: vous prenez un risque en louant ce kot !

Méfiez-vous aussi des poêles mobiles. On est parfois tenté de ramener au kot un poêle à pétrole ou à gaz en bonbonne. N'utilisez jamais ces appareils plus de 2 heures, et faites attention à ne pas vous endormir pendant leur fonctionnement.

Pour toute question ou renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le centre anti-poison : 070/245.245
www.poissoncentre.be



de l'Archéoforum au Trésor de la Cathédrale

de l'Archéoforum au Trésor de la Cathédrale

 Samson et Dalila, West Side Story...
demandez le programme
www.orw.be

 Samson et Dalila, West Side Story...
demandez le programme
www.orw.be


Liège
1000 ans d'histoire


Liège
1000 ans d'histoire

4. Adresses de logements communautaires

A.Foyer International des Etudiants (priorité accordée aux étudiants des Pays du Sud)

☎ : 04/223.28.85

Rue du Vertbois, 29 à 4000 Liège

47 chambres (pas de repas).

Possibilité d'avoir accès à la cuisine commune et à la douche commune.

30 nuits à environ 150€ / mois

+ caution 150€.

Il y a aussi un dortoir de 4 places pour des dépannages moyennant 10€/nuit.

www.foyer-international.be

B.Internats pour l'enseignement supérieur

1.Internat Provincial Polyvalent de Herstal (mixte)

Place Coronmeuse, 21 à 4040 Liège

☎ : 04/248.80.42

Capacité : 92 chambres

Priorité aux élèves de l'enseignement provincial, mais peut accueillir avec dérogation des élèves du réseau officiel.

2.Internat autonome de la Communauté Française (mixte)

Rue des Bruyères, 150 à 4000 Liège

☎ : 04/252.92.86

Capacité : environ 200 chambres

Priorité aux élèves de la Communauté Française.

3.Internat des Instituts Provinciaux d'enseignement supérieur (filles)

Quai du Barbou, 2 à 4020 Liège

☎ : 04/344.77.58

Capacité : 165 chambres

Réservé aux élèves de l'enseignement provincial.

4.Internat Polyvalent Provincial de Jemeppe (mixte)

Quai des Carmes, 43 à 4101 Jemeppe

☎ : 04/237.94.00 ou 02

Capacité : 92 chambres

Priorité aux élèves de l'enseignement provincial.

5.Internat Polyvalent Provincial de Seraing (garçons)

Rue du Commerce, 14 à 4100 Seraing

☎ : 04/330.74.30

Capacité : 110 chambres

Priorité aux élèves de l'enseignement provincial.

Ouvert le week-end aux filles et garçons.

6.Internat Provincial Mixte de Verviers (mixte)

Rue aux Laines, 69 à 4800 Verviers

☎ : 087/39.44.54

Capacité : 133 lits

Priorité aux élèves de l'enseignement provincial.

Pour toute information sur les internats en communauté française :
www.internats.be

C.Home universitaire :

Pour les étudiants inscrits à l'Université de Liège:

Home du Sart-Tilman

Chemin du Trèfle, 1, bât. B13 parking 25

Sart-Tilman à 4000 Liège

☎ : 04/366.32.80 ou 81 ou 82

La résidence universitaire est accessible aux étudiants qui s'inscrivent en 1^{ère} année à l'Université de Liège ou à la Haute École de la Ville de Liège, l'année où ils obtiennent leur diplôme de fin d'études secondaires.

Les dossiers de candidature sont disponibles dès le mois de mars sur le site internet: www.logement.ulg.ac.be ou par mail: g.habrand@ulg.ac.be

Pour la participation aux frais de gestion de l'année académique 2011-2012, le montant forfaitaire annuel, calculé sur base des revenus des parents et des personnes à charge varie entre 1.950 € et 2.900 € pour 10 mois (charges comprises).

La demande d'admission doit parvenir pour le 20 juin au plus tard au Service Logement: Résidence du Sart-Tilman Bat. 13, Campus du Sart-Tilman 4000 Liège

☎ : +32(0)4.366.53.16 Fax: +32(0)4.366.47.60.

La résidence universitaire propose également des chambres pour des durées variables (quelques jours à 5 mois maximum). Les loyers varient entre 9,70 € et 11,90 € par jour.

D.City Living (anciennement Home G. Ruhl) :

Bld d'Avroy, 67 à 4000 Liège

☎ : 04.223.73.70

www.cityliving.eu

146 lits disponibles, 5 catégories de chambres équipées de douches privées, d'une connexion internet/tv et d'un accès sécurisé.

Chaque étage est pourvu d'une cuisine équipée (micro-onde, frigo, congélateur, cuisinière et casier de rangement personnel).

Prix de 340€ à 600€ par mois (charges comprises). Possibilité de location pour courtes durées (3 à 6 mois).

E.Communauté Chrétienne

Rue Louvrex, 96 à 4000 Liège.

☎ : 04/253.24.45

E-mail : annonciation@village.vvnet.be

Possibilité de chambres individuelles pour garçons et filles, de tous réseaux de l'enseignement, souhaitant partager une vie communautaire d'inspiration chrétienne.

F.Le Séminaire

Rue des Prémontrés, 40 à 4000 Liège

☎ : 04/223.73.93 Fax : 04/223.76.93

E-mail : seminaire@liege.catho.be

<http://liege.diocese.be>

22 chambres uniquement pour garçons (avec connexion internet et parking).

2 possibilités: - chambre + demi-pension 450/mois.

- chambre + pension complète 530€/mois.



G.Maison Erasmus

Deux maisons pour les étudiants de la Haute Ecole Helmo (quartiers Grétry et Guillemins, 12 et 20 chambres). Les prix varient de 340 à 360 € par mois, charges comprises, wifi inclus. Contrats de 5 à 10 mois.

☎ 04.220.16.23

5. Quelques endroits où loger en arrivant à Liège

A.Auberge de jeunesse

Auberge de jeunesse de Liège

☎ 04/344.56.89

Rue Georges Simenon, 2 à 4020 Liège

www.laj.be

La nuitée avec petit déjeuner :

Chambre	- de 26 ans	+ de 26 ans
en dortoir	17,50€.	19.50€.
double	21,80€.	23.80€.
single	31€.	33€.

Draps de lits compris.

B.Pension

Pension « Chez Estelle »

☎ 04/252.28.30

Rue Sohet, 6 à 4000 Liège

Nuit + petit déjeuner: environ 25€.

Possibilité de demi-pension ou de pension complète : prix variable.

C.Hôtels

Vous pouvez consulter une liste sur le site internet www.liege.be. Cliquez sur « tourisme », puis sur « hébergement ». Cette liste, en version papier, est également disponible à l'Office du Tourisme.

D.Hébergements de courte durée

Le Centre J tient à votre disposition une liste de propriétaires proposant ce type d'hébergement. Demandez à l'accueil la farde intitulée « Liège Pratique ».

Bed and Breakfast:

A la portée de toutes les bourses et loin des hôtels impersonnels, vous pouvez loger chez l'habitant pour une nuit, un week-end ou une semaine. Vous retrouverez le confort familial et le plaisir d'un petit déjeuner régional.

La formule « logements chez l'habitant » n'est pas seulement économique, elle offre aussi une ambiance particulière.

Le guide « Bed & Breakfast » de TAXISTOP est consultable sur leur site internet.

Taxistop: ☎ : 070/222.292 ou www.taxistop.be

6. Quelques aspects juridiques de la location

Remarque préalable :

Il n'existe pas de législation fédérale spécifique applicable aux kots d'étudiants

Si l'étudiant fixe sa résidence principale dans son kot (en s'y domiciliant par exemple), la loi sur les baux relatifs à la résidence principale du preneur du 20/02/91 est entièrement d'application. (Cette réglementation n'est pas reprise dans cette brochure. Des informations précises peuvent être demandées au Centre J).

Le plus souvent, l'étudiant reste domicilié chez ses parents. Dans ce cas, les règles applicables à la location de son kot sont définies par les clauses du contrat de bail et les articles du Code Civil.

Le texte qui suit s'applique donc à l'étudiant qui loue un kot sans en faire sa résidence principale.

6.1. Le contrat

Le contrat doit être obligatoirement écrit.

Il doit impérativement contenir l'identité des parties, la date de prise de cours, la désignation du bien et le loyer.

En cas de non signature d'un bail par l'une des deux parties, l'autre partie pourra la contraindre à signer par mise en demeure par lettre recommandée, par exploit d'huissier ou requérir un jugement qui vaudra bail écrit. Il faut lire attentivement le contrat avant de le signer. En



effet, une fois le bail signé, il acquiert force de loi. Les règles du Code civil, supplétives, complètent le contrat de bail.

Si le jeune est mineur et qu'il n'est pas émancipé, il peut signer un contrat. Sa signature est parfaitement valable et le contrat aura valeur juridique à condition qu'il ne lèse pas les intérêts du mineur.

Il est prudent de se faire accompagner par un adulte pour évaluer les lieux et les conditions du contrat.

6.2. Durée de la location

Le kot étudiant est généralement loué pour la durée d'une année scolaire (10, 11 ou 12 mois). Il est utile de préciser dans le contrat les conditions d'une prolongation pour une éventuelle seconde session. S'agissant d'un contrat à durée déterminée (10 mois par exemple), il est important pour le locataire de se ménager des possibilités de rupture anticipée, par exemple en cas d'abandon d'études. Il faudra alors préciser les modalités de cette rupture : formes, préavis, indemnisation, motifs, ... A défaut, le propriétaire peut exiger la poursuite du contrat. Il peut être utile également de prévoir dans le contrat la possibilité de renouveler la location l'année suivante (délai de décision, majoration du loyer ...).

ATTENTION: Il n'est pas possible de mettre fin prématurément à un contrat de durée déterminée sauf si le contrat le prévoit **EXPRESSEMENT**, ou s'il y a accord formel des parties. Ex.: «Je ne peux pas partir quand je veux, sous prétexte que j'ai notifié un préavis de 3 mois».

6.3. Loyers et charges

Le propriétaire est tenu d'afficher le prix du loyer et le montant des charges communes sur tous les documents présentant le bien.

Les prix des locations pour étudiants sont extrêmement variables (entre 200€ et 350€). A ce niveau, le principe général de la liberté contractuelle est applicable. Il convient toutefois d'être attentif à la répartition du prix entre le loyer proprement dit et les charges, celles-ci pouvant faire l'objet d'un forfait (payable quelles que soient les dépenses réellement exposées) ou d'une provision, ce qui suppose l'établissement d'un décompte une fois par trimestre ou par an. Dans ce dernier cas, il convient de préciser quand s'effectue le décompte, comment il est communiqué au locataire et le délai pour régler le solde positif ou négatif. Le loyer n'est en principe pas soumis à des modifications en

cours de bail. En cas de renouvellement du bail, les parties peuvent librement fixer un nouveau montant pour le loyer.

6.4. Garantie locative

Le locataire est généralement invité à payer une garantie équivalente à un ou deux mois de loyer. Elle n'est pas obligatoire, sauf si le contrat le prévoit.

Elle peut consister en une somme d'argent, un dépôt de titre (obligations, bons de caisse, actions, ...), une caution à la banque... La loi ne fixe pas de montant maximum.

N.B. : Lorsque le logement n'est pas la résidence principale des locataires, il n'y a pas d'obligation de verser une caution sur un compte bloqué en banque mais ce procédé est vivement recommandé.

6.5. Enregistrement du contrat de bail

L'enregistrement du bail est obligatoire et gratuit, il doit être fait dans les 2 mois de la signature du contrat au bureau d'enregistrement (voir adresse page 23). Lorsque le bail est enregistré, il devient « opposable aux tiers »: un nouveau propriétaire par exemple, doit le respecter et n'est donc pas autorisé à se défaire sans façon du locataire. Cette formalité incombe au propriétaire. Le non-enregistrement ou l'enregistrement tardif peuvent être pénalisés.

6.6. Etat des lieux

L'état des lieux est la description de la (des) pièce(s) louée(s), en insistant surtout sur les imperfections (dégâts, défauts, éléments manquants, ...)

Pour être valable, l'état des lieux doit se faire en présence des deux parties, assistées ou non d'un expert.

Il doit être dressé dans les 15 jours de la location. Les frais sont à partager entre les deux parties si on recourt à un expert.

Il est obligatoire et doit être annexé au bail pour l'enregistrement.

Cependant, s'il n'y a pas eu d'état des lieux, le locataire est présumé avoir reçu les lieux loués dans l'état où ils se trouvent au moment de la restitution (c-à-d à la fin du bail) sauf preuve contraire apportée par le bailleur.



INFORMATIONS COMMUNALES
AU DOS

LES MARCHÉS ON THE GO!
COMMERCES PARTICIPANTS EN ALLEZ!
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-BOIS

ZONE



Excepté chargement
et déchargement
de 7h à 19h30



6.7. Réparations et entretien

Le Code Civil précise que le bailleur est obligé d'entretenir la chose louée en état de service à l'usage pour lequel elle a été louée. Il doit y faire toutes les réparations autres que locatives. Le locataire, quant à lui, est tenu des réparations locatives et du menu entretien. Toutefois, il est possible aux parties d'insérer dans le bail toutes clauses différentes. Attention donc !

6.8. Obligations respectives du locataire et du propriétaire

Voici une liste des obligations élémentaires des propriétaires et des locataires:

Propriétaires:

Délivrer l'habitation en bon état:

Le locataire peut exiger du propriétaire qu'avant de prendre possession des lieux, il procède non seulement aux grosses réparations mais encore à toutes les réparations qui incombent pendant la durée du bail au locataire (Attention : il est préférable de consigner dans le contrat toutes les promesses d'amélioration, de transformations prises par le propriétaire tout en n'oubliant pas d'insérer un délai de réalisation).

Faire les réparations qui s'imposent:

De façon générale, il s'agit de toutes les grosses réparations qui proviennent d'un usage normal.

Garantir l'absence de vices cachés:

C'est-à-dire l'absence de défauts graves du bien qui en empêchent l'usage normal et qui ne sont pas apparents lors de la visite des lieux.

Garantir la jouissance paisible de l'habitation:

Le propriétaire ne peut pénétrer dans le logement sans l'autorisation du locataire, sauf pour effectuer des réparations urgentes. Si les travaux durent plus de 40 jours, le locataire peut exiger une diminution du loyer ou une rupture de contrat.

Locataires :

User de l'habitation en bon père de famille:

Le locataire doit respecter la destination du bien loué et est responsable des dégâts qu'il occasionne.

Entretenir et réparer, ce qui incombe au locataire:

De façon générale, les réparations locatives et l'entretien du logement, sauf dispositions contraires énoncées dans le bail écrit. Si le locataire constate une réparation à charge du propriétaire, il doit lui signaler le fait rapidement par lettre recommandée.

Attention: si le contrat ne prévoit rien, le ramonage des cheminées et le détartrage du chauffe-eau sont à charge du locataire.

6.9. Assurance risques locatifs

L'assurance incendie n'est pas obligatoire, elle est néanmoins vivement recommandée. En effet, les dommages qui peuvent résulter d'un incendie, par exemple, sont considérables et de nature à entraîner la ruine du locataire.

Légalement, le bail peut prévoir l'obligation de souscrire à cette assurance.

Pour couvrir ce risque locatif, le Centre J a pu négocier un contrat collectif assurant votre responsabilité jusqu'à concurrence de 625.000€ en cas de dommages matériels et 12.500.000€ en cas de dommages corporels.

Vos biens personnels sont couverts à concurrence de 7.500€ . Cette assurance couvre les risques d'incendie, de dégâts des eaux, de bris de vitrage, d'électricité et catastrophes naturelles.

Avant de quitter le service, demandez des précisions sur cette formule qui, pour une somme nette de 40€, vous met à l'abri d'une éventuelle expérience malheureuse et couvre efficacement votre responsabilité locative.

Par ailleurs, certaines compagnies prévoient une extension de l'assurance habitation des parents vers un logement d'étudiant (renseignez-vous également auprès de votre courtier).

6.10. Indexation des loyers

L'indexation du loyer, lorsqu'elle est prévue, ne peut avoir lieu qu'une fois l'an, à la date anniversaire de l'entrée en vigueur du bail.

L'indexation se fait toujours sur base des fluctuations de l'indice santé selon la formule suivante:

$$\frac{\text{loyer de base} \times \text{nouvel indice (indice du mois qui précède celui de l'anniv. de l'entrée en vigueur du bail)}}{\text{indice de base (=indice-santé du mois précédent le mois pendant lequel la convention a été conclue)}}$$

Dès lors, comme la plupart de ces baux ne sont conclus que pour l'année scolaire, aucune indexation ne peut, en général, avoir lieu! Bien entendu, l'année suivante, le nouveau montant du loyer peut être librement négocié entre propriétaire et locataire, que ce locataire soit l'ancien étudiant ou le nouveau.

6.11. La taxe de seconde résidence

Le taux de la taxe est fixé à 710,04€ par an et par seconde résidence. Lorsque le logement est occupé exclusivement par un ou plusieurs étudiants, le taux de la taxe est de 300€ pour une superficie inférieure ou égale à 70 m² et de 450€ si elle est supérieure. Cette taxe est réduite à 0€ pour les logements de moins de 28m²

Remarque: il est possible d'éviter cette taxe en optant pour la domiciliation. Cependant, cela implique pour les étudiants belges des modifications fiscales (changement du montant des allocations familiales et l'étudiant n'est plus fiscalement à charge de ses parents). Pour les étudiants non belges, se renseigner dans leur pays.

6.12. La taxe urbaine (enlèvement, entretien des égouts) + taxe urbaine-propriétaire-seconde résidence (taxe urbaine-kot)

taxe urbaine (poubelles) :

le montant à payer est de 100€ pour les isolés et de 155€ par ménage pour les personnes domiciliées à Liège.

Les étudiants domiciliés à Liège devront s'acquitter d'une taxe de 26€ si leurs revenus 2009 sont inférieurs à 9.515,20€ pour un isolé. Cette taxe est de 39€ si les revenus sont inférieurs à 11.894€ pour les ménages. Une attestation scolaire peut suffire comme preuve de non-revenu. Les étudiants ont 40 jours pour introduire une demande de modération dans l'hypothèse où cette taxe leur serait réclamée. (voir démarches à suivre au verso de l'avertissement d'extrait de rôle)

taxe urbaine-kot : le montant à payer est de 100€ par an et par logement. Elle est due par le propriétaire qui loue un logement à une personne non domiciliée à Liège. Ce dernier peut prévoir le paiement de cette taxe par le locataire dans le contrat de bail.

N.B.: vous trouverez les explications sur le tri des déchets page 39.



6.13. La taxe communale sur les meublés

a. Taxe sur les meublés

Cette taxe de 150€ est perçue par l'Administration Communale de Liège sur toutes les locations meublées.

Elle est à charge du propriétaire.

b. Taxe sur les logements de superficie réduite

Cette taxe forfaitaire de 150 €/an est due pour les logements de superficie réduite (- de 28 m²). Elle est à charge du propriétaire.

Le propriétaire peut prévoir dans le bail que ces taxes sont à charge du locataire.

6.14. La fin du bail

a. Le bail conclu pour une durée déterminée

Le bail écrit dont la durée a été fixée de manière expresse prend fin de plein droit à la date d'échéance sans obligation de donner un préavis.

Toutefois, beaucoup de contrats comportent une clause imposant l'envoi d'un préavis pour mettre fin à la location. Soyez vigilants!

Par ailleurs, si à la fin du contrat aucun préavis n'a été donné et que le locataire reste dans les lieux sans qu'il y ait opposition du propriétaire, le bail est reconduit aux mêmes conditions y compris en ce qui concerne la durée.

b. Contrat à durée indéterminée

Pour les locations non-meublées:

En principe, selon le Code Civil (ART. 1736) ce contrat est conclu pour une durée d'un mois et le préavis à donner pour rompre le contrat est également d'un mois.

Pour les locations meublées:

L'ART 1758 du Code Civil est d'application

Ce bail est sensé être fait à l'année, au mois, à la journée selon que le loyer a été convenu par an, par mois ou par jour. Dans le cas d'une chambre meublée dont le loyer est payé mensuellement, le délai de préavis pour rompre la location sera de un mois. Ce préavis débute au plus tôt le premier jour du mois qui suit l'envoi du renon.

c.La cession de bail (ART 1717 CC)

S'il n'existe aucune interdiction stipulée dans le bail écrit, on peut céder le kot à un nouveau locataire. En cas de problème, le locataire qui cède le bail reste tenu de ses obligations vis-à-vis du propriétaire ; mais il pourrait à son tour se retourner contre le nouveau locataire.

L'ancien locataire peut avec l'accord du propriétaire retrouver un nouveau locataire. Il signe alors une convention qui met fin à son contrat et le décharge de toute obligation.

Si une clause du contrat écrit interdit formellement toute cession, il est encore possible de s'adresser au Juge de Paix pour quitter les lieux selon un accord raisonnable.

d.La sous-location

Le locataire principal peut sous-louer son kot, si cette faculté ne lui a pas été interdite dans son bail écrit. Mais, le locataire principal conserve toutes ses obligations vis-à-vis du propriétaire, c'est-à-dire que le propriétaire n'a rien à voir avec le contrat que le locataire pourrait conclure avec le sous-locataire.

C'est le locataire principal qui reste responsable vis-à-vis du propriétaire. S'il y a un problème, c'est au locataire principal à se retourner contre le sous-locataire s'il a eu la sagesse de signer une convention écrite avec le sous-locataire.

LOGEMENT: les adresses utiles

Enregistrement du bail

Boulevard de la Sauvenière, 90-92 à 4000 Liège

☎: 02.577.95.80 02.577.95.90 02.577.96.00 02.577.96.10

02.577.96.20 02.577.96.30 02.577.96.40 02.577.96.50

02.577.96.60 02.577.97.00 (suivant votre rue).

Fax: 04/223.16.50

Mail: bur.enr.liege@minfin.fed.be

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.

L'enregistrement peut se faire soit sur place ou par courrier (en deux exemplaires), soit par fax (en un exemplaire), soit par mail (en un exemplaire au format pdf).

Justice de Paix

1er canton : 04/223.22.76, rue St-Gilles, 90c à 4000 Liège
2ème canton : 04/223.56.17, rue St-Gilles,87 à 4000 Liège
3ème canton : 04/232.43.80, rue St-Gilles, 89 à 4000 Liège
4ème canton : 04/372.91.70, rue Jules Cralle,1 à 4030 Grivegnée
Les salles d'audience: rue St-Gilles, 90c (sauf pour le 4ème canton: Grivegnée).

Pour connaître l'indice des prix à la consommation

Service Public Fédéral Economie
Pour l'indice du mois en cours, un répondeur automatique fonctionne au 02/277.56.40 24h/24h.
www.economie.fgov.be

Service de sécurité et de salubrité publique de la Ville de Liège

Cité administrative, en Potiérue, 5, 4000 Liège (5ème ét., porte 504)
du lundi au jeudi de 9 à 12h et de 14 à 16h, le vendredi de 9 à 12h.
"Enquête Commodo-incommodo" ☎ : 04/221.83.46
Attention : demande par écrit.

Service public Wallonie

Service salubrité-logements
Rue des Brigades d'Irlande, 1 - 5100 Jambes (Namur)
☎ : 081.33.23.28
www.wallonie.be

Raccordements

•Eau

a.CILE : Compagnie Intercommunale des Eaux pour Liège
Siège : rue du Canal de l'Ourthe, 8 à 4031 Angleur.
☎ : 04/367.84.11 www.cile.be

b.S.W.D.E. Société Wallonne de Distribution d'Eau hors Liège
Siège : 2ème Avenue, 40 Parc Industriel des Hauts-Sarts à 4040 Herstal.
☎ : 087/87.87.87 www.swde.be

●Internet, TV, Téléphone

Tecteo (Voo)

Siège social : rue Louvrex, 14, 4000 Liège.

Boutique : Vinâve d'Ile, 6-8, 4000 Liège

Support administratif et technique: 078/50.50.50

Abonnement: 0800/80025

www.voo.be

Belgacom

Rue Cathédrale, 102 à 4000 Liège et Pont d'Ile, 14 à 4000 Liège

Service clientèle : 0800.33.800 Service administratif : 0800.33.313

Service facture: 0800/33.900 Service dérangement: 0800/33.700

www.belgacom.be

Se renseigner sur place pour toute réduction éventuelle.

Autres opérateurs : Billi, Mobistar, Scarlet, Télésat,...

- Il est possible d'acheter des cartes téléphoniques spéciales pour téléphoner à l'étranger (renseignements dans les Press - Shop).

- En Belgique, il existe 3 réseaux différents pour les téléphones mobiles : Base, Mobistar et Proximus (renseignements en magasin).

Attention, toute personne étant en possession d'un poste télé doit s'acquitter d'une taxe obligatoire auprès du service mentionné ci-dessous! 100€ pour une ou plusieurs TV par an et par habitation.

Service Redevances Télé Région Wallonne

Av. Gouverneur Bovesse, 29 à 5100 Namur

☎ : 081/33.02.11 Fax : 081/33.02.01

Vous pouvez consulter entre autres les sites www.speed.be, www.astel.be et www.meilleurtarif.be pour une étude comparative.

●Electricité et gaz

Depuis le 1 janvier 2007, le marché de l'électricité et du gaz s'est libéralisé. Les différents acteurs sont les gestionnaires de réseaux et les fournisseurs. Les gestionnaires de réseaux sont définis selon le quartier dans lequel on habite par contre le consommateur est libre de choisir son fournisseur. Si il ne le fait pas, un fournisseur lui sera attribué par défaut (Luminus) au tarif le plus cher.



Les gestionnaires (raccordement, relevé des compteurs, pannes, ...):

Resa :
Rue Louvrex, 95 à 4000 Liège
☎ : 04/220.12.11 www.tecteo.be

Ores: Quai Godefroid Kurth, 100 à 4000 Liège
☎ : 078.15.78.01 en cas de panne: 078.78.78.00
www.ores.net

A.L.G. :
Rue Ste-Marie, 11 à 4000 Liège
☎ : 04/254.46.00 en cas de panne: 04/362.98.38
www.alg.be

Les fournisseurs (fourniture de l'énergie et facturation) dont le siège social est à Liège:

Lampiris:
Rue Natalis, 2 à 4020 Liège
☎ : 078.790.790 et 0800.40.123 (inscription et informations
générales) www.lampiris.be

Luminus:
Boulevard d'Avroy, 37-39 à 4000 Liège
☎ : 078/155.100 www.luminus.be

Pour visualiser la liste complète ainsi que le simulateur de tarifs:
www.cwape.be, www.monenergie.be, www.testachats.be.

Services de médiation

Le service régional de médiation énergie au sein de la CWAPE.

Médiation avec les gestionnaires de réseau.

Avenue Gouverneur Bovesse 103-106, 5100 Jambes (Namur)
☎ : 081.33.08.24 www.cwape.be srm@cwape.be

Le service de médiation de l'énergie

Médiation avec les fournisseurs.

Rue Royale, 47 à 1000 Bruxelles
☎ : 02.211.10.60 www.ombudsmanenergie.be
plainte@mediateurenergie.be

SERVICES JURIDIQUES SPÉCIALISÉS EN MATIÈRE LOCATIVE:

Centre J

Boulevard d'Avroy, 5 à 4000 Liège.

☎ : 04/223.00.00

Pendant l'année scolaire : du lundi au vendredi de 10h à 18h sans interruption (fermeture des portes à 17h45).

Pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques, Juillet et Août) : du lundi au vendredi de 9h à 12 et de 14h à 17h (fermeture des portes à 11h45 et à 16h45).

Syndicat National des Propriétaires

Boulevard d'Avroy, 3, 2^{ème} ét. (entrée Galerie Régina) 4000 Liège.

☎ : 04/223.74.65

Secrétariat tous les jours de 9 à 12h et jeudi de 9 à 13h.

Consultation juridique pour les membres sur rendez-vous ou par téléphone le mardi de 17 à 19h, le jeudi de 14 à 16 heures, le vendredi de 14 à 16 heures.

www.aes-snp.be

Info-Conseil-Logement de la Région Wallonne

Espace Wallonie, Place Saint-Michel, 86 à 4000 Liège

☎ : 04/250.93.40

Permanences :

Mardi et Jeudi de 9 à 13h., Mercredi et Vendredi de 9 à 13 h. sur rendez-vous uniquement au 04.250.93.30

Syndicat des Locataires

Square Albert 1er, 32 à 1070 Bruxelles

Permanences lundi, mardi et jeudi (matin)

☎ : 02/522.98.69

Solidarités Nouvelles

Rue de la Porte Rouge, 4 à 1000 Bruxelles

☎ : 02/512.71.57 et 02/512.02.90

snbru.logement@numericable.be

www.snbru.be

N.B.: En cas de litige avec un propriétaire, se munir du contrat de location lors de votre entretien avec un de ces services spécialisés.

II. LES FORMALITES ADMINISTRATIVES

A. Conditions de séjour en Belgique

1. Pour les étudiants de l'UE:

Seule la carte d'identité nationale est nécessaire pour se rendre dans un autre pays de l'U.E.. Pour un séjour de plus de trois mois, le ressortissant UE doit se présenter dans les 8 jours à la Cité administrative en Potiérue au Service «Etrangers».

Pour les pays limitrophes (Allemagne, France, Grand-Duché du Luxembourg, Pays-Bas):

la carte d'identité nationale, le bail, la preuve de l'inscription scolaire, 2 photos et 9€. Demander l'annexe 33.

Pour les autres pays de l'UE:

la carte d'identité nationale, le permis de conduire, la carte européenne d'assurance maladie, 2 photos et 17€. L'étudiant reçoit l'annexe 19ter et une attestation d'immatriculation modèle B (modèle A pour les Suisses). Dans un délai de 3 mois, il doit fournir une inscription scolaire, une assurance maladie et une preuve de ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins afin d'obtenir la carte de séjour de ressortissant EEE (carte d'identité d'étranger pour les Suisses).

Etudiants ERASMUS

la carte d'identité nationale, le contrat Erasmus, l'inscription scolaire, la carte européenne d'assurance maladie si vous en disposez, la lettre attestant de votre participation au programme Erasmus, 2 photos et 17€.

2. Pour les étudiants hors de l'UE:

Avant de quitter votre pays, vous devez obligatoirement obtenir à l'ambassade ou au consulat belge de votre pays une «Autorisation de Séjour Provisoire» (A.S.P.). Il s'agit du visa d'étudiant à apposer sur votre passeport (en cours de validité, cela va de soi).

Attention: Les délais d'obtention d'une A.S.P. sont parfois très longs (5 mois entre le premier entretien et l'obtention de l'A.S.P.).



L'ambassade vous délivrera ce document sur présentation:

1. d'une attestation d'admission scolaire délivrée par un établissement d'enseignement supérieur belge reconnu par l'Etat.
2. d'une preuve de moyens de subsistance suffisants.
3. d'un certificat médical.
4. d'un certificat de bonne vie et mœurs.

Dans les 8 jours de votre arrivée, vous devez vous rendre à l'administration communale avec: le passeport (avec visa), l'attestation d'inscription scolaire si vous en disposez déjà, la preuve de vos moyens d'existence (copie de prise en charge ou bourse d'étude), 3 photos et 12€. Vous recevrez soit un certificat d'inscription au registre des étrangers: CIRE (valable uniquement pour la durée des études) si figure sur l'ASP la mention «inscription établissement d'enseignement» soit une attestation d'immatriculation si figure sur l'ASP les mentions «admis aux études», «inscription examen d'admission» ou «demande d'équivalence de diplôme», vous devrez fournir une inscription comme étudiant dans les 4 mois pour obtenir le CIRE.

Etudiants ERASMUS: le passeport (avec visa si nécessaire), le contrat Erasmus, l'inscription scolaire, la lettre attestant de votre participation au programme Erasmus, 2 photos et 12€.

Etudiants venant dans un cadre de programmes d'échanges (AFS, WEP...): téléphoner au service population: 04/221.82.23 pour avoir les renseignements.

B. Maladie – Assurance soins de santé

En Belgique, l'assurance soins de santé individuelle est obligatoire. De ce fait, tous les étudiants doivent s'affilier à une mutuelle de leur choix.

1. Pour les étudiants U.E., EEE, (+ Suisse)

L'étudiant non domicilié en Belgique doit demander dans son pays, à son organisme assureur, la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ou l'attestation de remplacement de la CEAM. A son arrivée, muni de sa CEAM, il s'inscrit gratuitement dans la mutualité de son choix et peut se faire rembourser une bonne partie des frais médicaux ou pharmaceutiques encourus en Belgique.

NB: se renseigner auprès de son pays pour d'éventuels remboursements complémentaires.

Une mutualité belge et une mutualité française se sont unies pour offrir aux étudiants des 2 pays une meilleure protection santé en évitant les soucis administratifs: la FMSS et la Mutuelle des Etudiants Français (LMDE).

Pour les étudiants qui désirent se domicilier, voir « statut résident » au point 2.

2. Pour les étudiants hors CEE

L'étudiant hors CEE est toujours « domicilié » en Belgique (y avoir fixé sa résidence principale) pour la durée de ses études. Selon sa situation financière, il aura un statut de résident ou d'étudiant.

Statut résident

Vous devez fournir un certificat de domicile et/ou une composition de ménage, une copie de votre carte d'identité (celle-ci doit être valable pour 3 mois minimum).

La cotisation obligatoire varie en fonction des revenus du résident. Il faut peut-être suivant les mutualités ajouter la cotisation complémentaire.

Cotisation de résident:

0 € si vos revenus sont inférieurs au revenu d'intégration:
755,08€/mois.

Environ 321€ par trimestre pour des revenus inférieurs à
31.437,01€/an.

Statut d'étudiant

L'étudiant devra fournir une attestation de fréquentation d'un établissement supérieur et payer une cotisation de 54,48€ par trimestre. Peuvent venir s'ajouter à cette cotisation des cotisations complémentaires qui varient d'une mutuelle à l'autre. il faut donc prévoir un coût mensuel global entre 25 et 30 € .

Voir soins de santé, pages 40 à 46 .

C. Ouvrir un compte bancaire

En général, votre carte d'identité (ou passeport) suffit pour ouvrir un compte. Cependant, certaines banques peuvent exiger une preuve de domicile ou résidence en Belgique (contrat de bail, annexe 33,...). Nous vous conseillons de comparer les services offerts ainsi que les coûts de gestion des différentes banques.

III. LES ETUDES

www.enseignement.be www.mafuturecole.be

Services d'information et d'orientation scolaires

Centre J (Centre d'Information pour les Jeunes)

Bld d' Avroy, 5 à 4000 Liège

☎ : 04/223.00.00

SIEP (Service d'Information sur les Etudes et les Professions)

Rue Forgeur, 25 à 4000 Liège

☎ : 04/222.08.78 Fax : 04/221.04.44

www.siep.be

Service d'Orientation de l'ULg (SOU)

Traverse des architectes, 3

Bât. B 3F, parking P30 à 4000 Liège

☎ : 04/366.23.31

www.ulg.ac.be

Coordination PMS Ville de Liège

(Information et Orientation scolaire et professionnelle)

Uniquement en Juillet et Août,

Rue Beeckman, 27 à 4000 Liège.

☎ : 04/222.04.93

Liege Ecole Info

(Ne concerne que l'enseignement communal liégeois)

Îlot Saint-Georges, La Batte, 10, 2^{ème} ét., 4000 Liège

☎ : 04.221.92.79

www.ecl.be

Michel Bouchat : psychologue indépendant (Orientation)

Boulevard Piercot, 33/51 à 4000 Liège

☎ : 04/223.59.17 www.michelbouchat.be

Financer vos études

De façon générale, toute aide financière aux études doit être demandée auprès des autorités compétentes du pays dont on est le ressortissant et non du pays d'accueil.

1. Le Service des Allocations d'Etudes

Ce Service accorde des aides financières aux étudiants belges et étrangers résidant depuis 5 ans en Belgique (4 ans pour les réfugiés politiques) et répondant à certains critères.

Rue d'Ougrée 65, 2e étage à 4031 Angleur
boîte 211 (enseignement secondaire)
ou boîte 209 (enseignement supérieur)
☎ : 04/361.52.90 (ens. Supérieur),
☎ : 04/361.52.80 (ens. secondaire)

2. Le Service des Prêts d'Etudes

La Communauté française octroie des prêts d'études uniquement aux familles nombreuses (au moins 3 enfants fiscalement à charge).
Ministère de la Communauté française, Service des prêts d'études

Espace 27 Septembre
Boulevard Léopold II, 44 (6e ét.) à 1080 Bruxelles
☎ : 02/413.38.24 – 02/413.38.20
www.cfwb.be/allocations-etudes

3. La Province de Liège

Accorde dans certaines conditions des prêts aux étudiants domiciliés dans la province de Liège depuis 2 ans au moins.

Administration Centrale Provinciale – Affaires Sociales
Service prêts d'études, 5ème étage
Place de la République française, 1 à 4000 Liège
☎ : 04/220.22.29
www.provincedeliege.be

4. Les banques

Certaines banques accordent des prêts sociaux aux étudiants sur la base du diplôme qu'ils préparent. Les conditions de ces prêts sont moins intéressantes qu'une bourse ou un prêt sans intérêt mais sont plus avantageuses qu'un prêt personnel.

Remarque:

Un contact avec le service social de l'institution scolaire fréquentée est parfois utile pour identifier des aides très spécifiques réservées à certaines catégories d'étudiants (bourses de fondations, ...).



Services juridiques divers

Services droit des jeunes:

- Rue Saint Remy, 3 à 4000 Liège

☎ : 04/221.97.36 -37 -41, Fax : 04/221.96.27

Permanences : tous les matins et le mercredi après-midi, ou sur rendez-vous. Permanence téléphonique tous les jours.

- Rue Lambert-le-Bègue, 23 à 4000 Liège

☎ : 04/222.91.20

Permanences : lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h ou sur rendez-vous.

Services droit des étrangers:

CRIPEL :

Centre Régional d'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origines étrangères de Liège

Place Xavier Neujean, 19b à 4000 Liège

☎ : 04/220.01.20 Fax : 04/220.01.19

www.cripel.be

Secrétariat liégeois de l'aide aux personnes déplacées:

Rue Jean d'Outremeuse, 93 à 4020 Liège

☎ : 04/342.14.44 Fax: 04/340.00.90

www.aideauxpersonnesdeplacees.be

Collectif droit des pauvres et des Étrangers:

Rue du Palais, 66 à 4000 Liège (Maison de la Justice)

Lundi, Mercredi, Vendredi de 14 à 16h.

☎ : 04/222.36.16 Fax: 04/221.16.09

www.clss.be

Cap Migrants (anciennement Service social de l'Aumônerie des Étrangers) :

Rue des Anglais, 33 à 4000 Liège

☎ : 04/223.39.10 Fax: 04/221.16.09

Service social des Étrangers:

Rue Lambert-le-Bègue, 8 à 4000 Liège

☎ : 04/223.58.89 Fax: 04/223.58.89



IV. LIÈGE AU QUOTIDIEN

1. Coût de la vie

Une année scolaire coûte entre 6000€ et 9000€ :

- L'inscription scolaire: entre 500€ et 835€ selon l'établissement scolaire.
- Les fournitures scolaires: entre 350€ et 700€.
- Le logement: entre 3000€ et 6000€. (résidence universitaire, kot, studio, appartement, achats de meubles...)
- La nourriture: environ 10€ par jour. (selon votre appétit!!!)
- Le transport en commun: entre 100€ et 450€.
- Les frais de santé: environ 200€.
- Les loisirs: entre 600€ et 1500€ (sorties, cinémas, restos, téléphone, vêtements, cadeaux...)

Il faut donc compter entre 600€ et 800€ par mois.

Quelques prix à titre indicatif:

une place de cinéma: de 4€ à 11€

un timbre: 0,71€

un ticket de bus: 1,60€

une carte de bus: 6,80€

Bons plans : www.bondereduction.be, www.groupon.be,
www.puntavista.be

2. Vous cherchez un job?

Au Centre J, vous pouvez consulter toute l'année des offres de petits jobs sur un panneau d'affichage.

Vous pouvez également jeter un coup d'œil dans la farde «Jobs en Belgique» qui répertorie des pistes de recherche pour trouver un travail d'étudiant (ex. adresses des agences intérim, sites internet, ...).

3. Où vous restaurer?

Une première démarche serait d'interroger le service social de votre école sur les cantines que vous pouvez fréquenter.

Grâce au bouche à oreille, vous saurez rapidement quels snack-bars ou bistrotts offrent des plats du jour à des prix abordables.

Vous pouvez également obtenir gratuitement au Centre J le guide des restaurants : «Liège gourmande» et consulter nos fardes «Liège pratique» pour découvrir des restaurants sympas.

Vous pouvez consulter l'annuaire téléphonique « Pages d'Or » à la rubrique «restaurants».

4. Faire vos courses?

Les marchés publics:

Marché de la Batte:

tous les dimanches de 8h à 14h30

Du quai sur Meuse au quai Saint-Léonard à 4000 Liège

Marché de Chênée:

tous les mardis de 8h à 13h

Place du Gravier à 4032 Chênée

Marché du Thier-à-Liège:

tous les mercredis de 8h à 13h

Boulevard Ernest Solvay à 4000 Liège

Marché d'Angleur:

tous les vendredis de 8h à 13h

Place Andréa Jadouille à 4031 Angleur

Marché de la Médiacité

tous les vendredis de 15 à 21h.

Marché écologique

Espace St-Michel, tous les mercredis de 13 à 19 heures.

Quelques grandes surfaces:

Delhaize:

- Rue de l'Official, 2 (Espace St-Michel) à 4000 Liège
- Rue Grétry, 60 (Médiacité - Galerie Longdoz), 4020 Liège
- Rue de Fragnée, 41 à 4000 Liège

AD Delhaize:

Rue Marengo, 6 (St-Léonard) à 4000 Liège



Louis Delhaize:

- Rue des Prémontrés, 2 à 4000 Liège (ouvert le dimanche et jours fériés)
- Gare des Guillemins

Champion:

Galleries St-Lambert à 4000 Liège

Colruyt:

- Boulevard de la Constitution, 32 à 4020 Liège
- Rue Grétry, 235 à 4020 Liège

Carrefour express:

- Rue de la Cathédrale, 111 à 4000 Liège
- Rue St-Léonard, 14 à 4000 Liège
- Rue des Bayards, 90 à 4000 Liège
- Hôpital de la Citadelle (rez-de-chaussée)
- Rue Puits en Sock, 131 à 4000 Liège (ouvert le dimanche)
- Place du Batty, 1 à 4000 Liège
- Féronstrée, 27-29 à 4000 Liège
- Rue Grétry, 5 à 4020 Liège (ouvert le dimanche et jours fériés)
- Place du Général Leman, 31 à 4000 Liège
- Boulevard de Douai, 6-8 à 4020 Liège (ouvert le dimanche matin)

Super GB:

- Avenue Blonden, 26-36 à 4000 Liège
- Boulevard Kleyer, 3 à 4000 Liège
- Rue du Laveu, 22-24 à 4000 Liège (ouvert le dimanche matin)
- Rue Saint-Gilles, 90d à 4000 Liège
- Rue Pont St-Nicolas, 4 à 4020 Liège (Près de la rue Surlet)
- Boulevard Ernest Solvay à 4000 Liège

Hyper Carrefour:

Belle-île, quai des Venues, 1 à 4020 Liège

Pour la liste complète des grandes surfaces voir les « Pages d'Or » à la rubrique « supermarchés et grands magasins ». Vous trouverez également en périphérie de Liège des magasins « discount »: Aldi, Lidl, Leader Price, Spar, ...

Pour connaître les commerces originaux et sympas de Liège, vous pouvez consulter au Centre J les fardes «Liège pratique».

5. TRIER VOS DÉCHETS MÉNAGERS

Sac jaune

Tous les déchets ménagers ne peuvent être actuellement recyclés. Les personnes domiciliées, en payant la taxe urbaine, reçoivent des bons à échanger contre des sacs poubelles dans les antennes administratives et mairies de quartier, certaines librairies et certains commerces comme les grandes surfaces. (la liste complète est consultable sur www.liege.be).

Les personnes non domiciliées et dont le propriétaire paye la taxe « urbaine-propriétaire-seconde résidence » doivent recevoir de leur propriétaire soit les bons, soit les sacs.

Des rouleaux de sacs supplémentaires peuvent être obtenus dans les différents points d'échanges cités ci-dessus au prix de 2,50€ le rouleau de sacs de 30 litres et 5€ pour ceux de 60 litres.

Sac bleu

Tous les emballages PMC tels que: bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserves, aérosols cosmétiques et alimentaires, canettes, les cartons à boissons... Vous pouvez vous procurer ces sachets dans les grandes surfaces et certains commerces de détail aux prix de 2,40€ le rouleau.

Cartons et papiers

Les ficeler ou empiler dans un carton ou dans un sachet en papier.

Les sacs jaunes, bleus et les papiers sont collectés une fois par semaine. Les jours de ramassage sont déterminés en fonction des quartiers. (voir www.liege.be/proprete pour les informations complémentaires).

Les objets encombrants

Récipients et objets volumineux, ferrailles, meubles, matelas et sommiers. La collecte se fait une fois par mois et est établie par quartiers (voir voir www.liege.be/proprete pour les informations complémentaires).

Les recyparcs

Appareils électroménagers et électroniques, déchets de transformation (porte, fenêtre, tapis, papiers peints,...), pneus usagés, batteries, frigolite, briques et gravats,... Attention en aucun cas ces objets ne peuvent se retrouver dans les encombrants!

Les verres

bocaux, bouteilles et flacons (vides et propres), les verres blancs séparés des verres colorés. Les dépôts se font dans les collecteurs à verre adéquats.

Tous les renseignements se trouvent sur le site internet:
www.liege.be/proprete

Liège Propreté ☎ : 04/222.44.22

**! LE TRI DE VOS DÉCHETS EST INDISPENSABLE
ET OBLIGATOIRE !**

6. SANTE

LISTE DES PRINCIPALES MUTUELLES

Omnimut

Rue Natalis, 47b à 4020 Liège

☎ : 04/344.86.20 site général: www.omnimut.be

Ou site spécial pour les jeunes: www.docmut.be

Mutualité Chrétienne

Place du XX Août, 38 à 4000 Liège

☎ : 04/230.16.16 www.mc.be

Mutualité Libérale

Boulevard Frère Orban, 45-47 à 4000 Liège

☎ : 04/252.44.48 www.mutualiteliberale.be

Euromut

Boulevard d'Avroy, 9 à 4000 Liège

☎ : 04/222.21.01 www.euromut.be

Sécorex

Avenue de la Closeraie, 2/16 à 4000 Liège

☎ : 04/225.88.11 www.securex.be

Partenamut

Boulevard d'Avroy, 51 à 4000 Liège

☎ : 04/232.80.10 www.partenamut.be

Mutualité Neutre de la Santé

Rue de Chestret, 4-6 à 4000 Liège

☎ : 04/254.58.11 www.mut206.be

Solidaris

Rue Douffet, 36 à 4020 Liège

☎ : 04/341.62.11 www.solidaris.be

CAAMI (Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité)

Rue des Augustins, 18 à 4000 Liège

☎ : 04/230.58.10 04/222.02.36 www.caami-hziv.fgov.be

LES MAISONS MEDICALES

Les maisons médicales sont des équipes pluridisciplinaires insérées dans un quartier pour y dispenser des soins de base. Une série de maisons médicales fonctionnent selon le système forfaitaire par lequel le patient signe un contrat avec la maison médicale et sa mutuelle. Le patient s'engage à s'y faire prendre en charge et sa mutuelle paie mensuellement un montant fixe à cette maison médicale qui fournit ses prestations gratuitement.

1. SAINT-LÉONARD

Rue Maghin, 18 à 4000 Liège

☎ : 04/227.13.43 Fax: 04/227.13.55

2. LE CADRAN

Rue Sainte Marguerite, 124 à 4000 Liège

☎ : 04/224.94.44 Fax : 04/224.94.48

3. LAVEU

Rue du Laveu, 74 à 4000 Liège

☎ : 04/253.69.53 Fax: 04/253.17.33





WMO

Mecklenburg
COMPTON ELECTRONICS

MECKLENBURG

THE HOUSE OF LAMB

MECKLENBURG

4. L'HERMA

Rue Natalis, 73 à 4020 Liège
☎ : 04/344.55.40 Fax : 04/344.34.85
www.mm-herma.be

5. HOULPAYS

Thier de la Chartreuse, 2 à 4020 Liège
☎ : 04/345.07.87 Fax : 04/345.07.88

6. LA PASSERELLE

Rue Gaston Grégoire, 16 à 4020 Liège
☎ : 04/344.94.44 Fax : 04/344.94.50

7. L'ATOLL

Rue Large Voie, 5 à 4040 Herstal
☎ : 04/264.64.84 Fax: 04/264.64.85

8. MEDECINE POUR LE PEUPLE

Avenue Francisco Ferrer, 26 à 4040 Herstal
☎ : 04/264.73.33 Fax: 04/264.80.50

9. TOURNESOL

Grand'route, 240 à 4400 Flémalle
☎ : 04/234.00.15 Fax: 04/226.62.24

10. OUGREE

Rue de la Rose, 163 à 4102 Ougrée
☎ : 04/337.80.80 Fax : 04/330.91.24
www.maisonmedicaleougree.be

11. AGORA

Rue de Rotheux, 164 à 4100 Seraing
☎ : 04/338.53.43 Fax: 04/338.53.27
www.agora-online.be

12. BAUTISTA VAN SCHOWEN

Rue de la Baume, 215 à 4100 Seraing
☎ : 04/336.88.77 Fax : 04/336.88.97

13. MEDECINE POUR LE PEUPLE de SERAING

Rue de Plainevaux, 5 à 4100 Seraing,
☎ : 04/385.02.42 Fax : 04/337.79.09



14. OXYGENE

Place des Verriers, 14 à 4100 Seraing

☎ : 04/337.56.85 Fax : 04/330.33.99

15. SOLIDARITÉS

Rue du Cristal, 14a à 4100 Seraing

☎ : 04/338.01.55 Fax: 04/336.42.82

16. LA LEGIA

Rue Gilles Magnée, 124 à 4430, Ans

☎ : 04/247.42.48

Pour la liste complète : www.maisonmedicale.org

CLINIQUES ET HÔPITAUX

N° d'appel d'urgence : 100 et 112

Info pharmacies de garde : 0900/10.500 (0,50€/min)

www.pharmacie.be

Service de garde des médecins : 04/341.33.33 Groupement des Généralistes Liégeois

Centre antipoisons : 070/245.245

Centre des brûlés : 04/366.72.94

Vétérinaires de garde: 04/379.54.90

Centre Hospitalier Régional (CHR):

- Site de la Citadelle

Bld du 12ème de Ligne, 1 à 4000 Liège

☎ : 04/225.61.11 – Fax : 04/226.47.47 Urgences : 04/225.60.41

04/225.60.42 04/225.60.43 04/225.66.84 www.chrcitadelle.be

- Site Sainte-Rosalie

Rue des Wallons, 72 à 4000 Liège.

☎ : 04/254.72.11 Fax : 04/253.10.46

- Site du Château Rouge

Rue du Grand Puits, 47 à 4040 Herstal.

☎ : 04/240.59.05 Fax : 04/264.39.75

Centre Hospitalier Universitaire (CHU):

☎ : Accueil général: 04/242.52.11

Rendez-vous: 04/242.52.52

Numéro unique: 04/242.52.00

- Site du Sart-Tilman

Domaine Universitaire du Sart-Tilman à 4000 Liège.

☎ : Urgences : 04/366.77.11

www.chuliege.be

- Polycliniques L. Brull

Quai G. Kurth, 45 à 4020 Liège

Les étudiants inscrits à l'ULG et en ordre de mutuelle peuvent bénéficier de consultations médicales gratuites au CHU et à la polyclinique BRULL

- Clinique Notre Dame des Bruyères

Rue de Gaillarmont, 600 à 4032 Chênée.

☎ : Urgences: 04/367.96.03

Centre Hospitalier Chrétien (CHC):

- Clinique Saint-Joseph

Rue de Hesbaye, 75 à 4000 Liège.

☎ : 04/224.81.11 Urgences : 04/224.88.83

www.chc.be

- Clinique de l'Espérance

Rue St Nicolas, 447-449 à 4420 Montegnée.

☎ : 04/224.91.11 Urgences : 04/224.98.00

- Clinique Saint-Vincent

Rue François Lefèbvre, 207 à 4000 Rocourt.

☎ : 04/239.41.11

Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye

Rue Laplace, 1 à 4100 Seraing.

☎ : 04/338.70.00

N.B.: pour d'autres adresses, vous pouvez consulter les pages d'or à la rubrique « cliniques et hôpitaux ».



MAISON DE GARDE MÉDICALE POUR LE WEEK-END:

Quai Van Beneden, 25 à 4020 Liège Téléphone: 04/341.33.33
Accessible du vendredi 19h au lundi 8h. ainsi que les jours fériés.

SEXUALITE

Les principaux centres de plannings familiaux:

S.I.P.S. :

Rue Sœurs-de-Hasque, 9 à 4000 Liège

☎ : 04/223.62.82

www.sips.be

Collectif contraception :

Rue Lairesse, 91 à 4020 Liège

☎ : 04/342.73.41

« Le 37 » :

Rue Saint-Gilles, 29 à 4000 Liège

☎ : 04/223.77.89

La famille heureuse :

Rue Hemricourt, 3 à 4000 Liège

☎ : 04/252.06.30

www.lafamilleheureuse-liege.be

Asbl « Estelle Mazy » :

Rue de la Cathédrale, 94 à 4000 Liège

☎ : 04/223.51.20

Les femmes prévoyantes socialistes :

Rue des Carmes, 17 à 4000 Liège

☎ : 04/223.13.73

www.planningsfps.be

Infor-femmes :

Rue Trappé, 10 à 4000 Liège

☎ : 04/222.39.65

www.inforfemmesliege.be

Infor-famille :

En Féronstrée, 129 à 4000 Liège

☎ : 04/222.37.97

www.inforfamille.be

Centre Louise Michel :

Rue des Bayards, 45 à 4000 Liège

☎ : 04/228.05.06

C.H.E.L. :

Cercle homosexuel étudiant liégeois

Rue Sœurs-de-Hasque, 9 à 4000 Liège

☎ : 04/222.33.76

www.chel.be

Vous pouvez obtenir au Centre J, la brochure gratuite Sex'étera (répertoire d'adresses utiles)

Site internet : www.loveattitude.be

SOLITUDE**Télé-Accueil – Liège :**

numéro d'appel : 107

Jour et nuit 24h/24h.

www.tele-accueil.be

La Porte Ouverte :

Rue Saint-Denis, 8 à 4000 Liège

☎ : 04/222.47.93 ou 0800/15234

de 10h à 18h sauf les jours fériés et les dimanches.

www.laporteouverte.be

ULG Dialogue

(durant les périodes de bloque et d'examens, 7 jours/7 de 12h. à 14h. et de 17h. à 23h.).

☎ : 0800.35.200, appels gratuits, ou www.ulg.ac.be/sou

Centre de prévention du suicide :

☎ : 0800.32.123 24h/24.

www.preventionsuicide.be



DROGUE

Infor-Drogues :

24h/24h

☎ : 02/227.52.52 www.infor-drogues.be

Alcooliques Anonymes :

☎ : 04/240.24.24 www.alcooliquesanonymes.be

Point Cannabis :

Rue Beekman, 26, 4000 Liège

☎ : 04/237.93.09 ou 11 (du lundi au vendredi de 12h à 17h30).

Fax : 04/237.93.31 www.pointcannabis.be

Jandco

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 13h. à 18h.

☎ : 0491.71.99.88 www.jandco.be

SIDA

Sidasol

Rue des Pitteurs, 18 à 4020 Liège

☎ : 04/366.96.10

Pour le dépistage :

Sur rendez-vous :

Centre de Référence Sida de l'Université de Liège

Polyclinique L. Brull

Quai Godefroid Kurth, 45 à 4020 Liège

☎ : 04/270.31.90

Sans rendez-vous, le mardi de 20 à 22 heures :

Collectif contraception : de janvier à juin, rue Lairesse, 91 à 4020 Liège.

centre de planning familial Louise Michel : de septembre à décembre, rue des Bayards 45 à 4000 Liège.

Aide Info-Sida:

☎ : 0800/20.120 du lundi au vendredi de 18h à 21h.

www.aideinfosida.be

7. MOBILITÉ

LE BUS:

Info TEC (Transports En Commun)

☎ : 04/361.94.44 Abonnements: 04/361.91.49

Siège social : 04/361.91.11

E-mail: tec@liegeonline.be www.infotec.be

Maison de la Mobilité de Liège

Place Saint-Lambert à 4000 Liège

☎ : 04/361.91.54

Maison de la Mobilité des Guillemins

Place des Guillemins, 4000 Liège (Gare)

☎ : 04/361.97.41

Les différents bus pour l'Université:

Ligne 48 : relie le centre ville (Théâtre) au Campus du Sart-Tilman. Trajet : environ 30 minutes. Aux heures de pointe: un bus toutes les 4 à 5 minutes; aux heures creuses: un bus toutes les 10 minutes.

Ligne 58 : bus express vers le Sart-Tilman. Départ du Théâtre toutes les 10 min. de 7h à 19h. (bd d'Avroy, av. Blonden, le Standard par les quais, les Amphis, CHU, Bonnelles)

Ligne 25 : rejoint les Amphis au départ de Bonnelles ou d'Ougrée.

Ligne 2 : Une extension de la ligne 2 existe à destination du C.H.U. au départ de Seraing et de Bonnelles.

Ligne 28 : relie Fléron, Chaudfontaine, Beaufays, Tilff au Sart-Tilman. De 7h à 9h30 et de 15h30 à 18h30 selon une fréquence de 30 minutes. Pendant les heures creuses, la fréquence est d'une heure.

Mais aussi...

Ligne 57 : reliant Liège Guillemins à l'aéroport de Bierset en 16 minutes, de 7h20 à 17h20, Un bus par heure, sauf week-ends et fériés.

Ligne 4 : Pour faire le tour de la ville.



N.B.: Il existe un libre-parcours d'un jour en zone urbaine de Liège pour 3,20 euros (3 jours : 6,40 euros).

Le service TEC délivre gratuitement les petits folders avec les itinéraires et les horaires de toutes les lignes, soit à la Maison du TEC, place Saint-Lambert, soit dans les aubettes situées aux arrêts de bus.

LE TRAIN:

☎ Un seul numéro : 02/528.28.28 (de 7h à 21h30)

SMS : my train info : envoyer «f» au 2828 (15 cent. par sms envoyé ou reçu) www.b-rail.be

Les gares de Liège:

Liège-Guillemins : gare principale vers toutes les destinations.

Liège-Palais : arrêt direct au Centre ville (Palais de Justice et Place Saint-Lambert).

Liège-Jonfosse : arrêt du côté de la rue Saint-Gilles et des boulevards d'Avroy et Sauvenière.

Il existe différents types d'abonnements dont certains spécifiques aux étudiants (carte train scolaire, carte campus, go pass...), vous pouvez vous renseigner auprès de toutes les gares.

Si vous cherchez l'adresse d'une gare, consulter les pages blanches de l'annuaire téléphonique à la rubrique «Chemins de fer».

LA VOITURE:

Cambio:

voitures partagées ou carsharing, voiture à la carte 24h/24h.

☎ : 070/222.292.

Il existe différents parkings où trouver ces voitures:

Palais: place du Cadran

Cockerill: place Cockerill

Guillemins: rue Varin et à la gare des Guillemins.

Saint-Christophe: place Saint-Christophe

Congrès : place du Congrès

Saint-Vincent : Boulevard Emile de Laveleye.

Pour connaître le fonctionnement de ce système, consultez le site internet: www.cambio.be



Taxistop :

Différents systèmes de co-voiturage.

☎ : 070/222.292

www.taxistop.be

Carpool:

trouver un partenaire pour se rendre au travail et partager les frais.

Schoolpool:

variante du carpool mais pour les étudiants et les parents d'écoliers.

Eventpool:

trouver des partenaires pour se rendre à un événement.

Airportstop:

trouver des partenaires pour aller de et/ou vers l'aéroport.

Eurostop:

trouver des partenaires pour voyager dans tous les coins d'Europe.

Covoiturage de la Province de Liège :

<http://covoiturage.provincedeliege.be>

Ce site est actuellement réservé au personnel provincial ainsi qu'aux étudiants de la Haute école de la Province de Liège.

KarZoo :

www.karzoo.be

Stationnement :

Tarif horodateur: ticket à prix variable en fonction de la durée de stationnement. Si vous ne prenez pas de ticket vous pouvez être redevable d'un prix forfaitaire de 25€/journée.

La vignette de stationnement: 500€/an ou 250€/6 mois.

☎ : 04/221.81.96

La Carte de riverain: carte pour un stationnement gratuit pour les personnes domiciliées. Disponible à la cité administrative, antennes administratives et mairies de quartier. Renseignements complémentaires : police administrative ☎ :04/221.81.88.

Vous pouvez également consulter www.liege.be (Mobilité > Voiture)

Fourrières:

Lieu de dépôt des voitures qui ont été saisies par contravention.

Pour récupérer votre véhicule (lieu et modalités de l'amende), vous devez téléphoner à l'Hôtel de Police, tél.: 04/340.80.00.

Nucera : rue Verte Voie, 55 à Sclessin. ☎ : 04/234.34.34

Les Bayards : quai de Coronmeuse, 30 à Liège ☎ : 04/227.47.27

PARKINGS

Parking Saint-Lambert (500 places), place Saint-Lambert, rue Basse Sauvenière et rue de Bruxelles. Di. au je. de 7h à 1h – ve. et sa. de 7h à 4h

Parking Cathédrale (500 places) place de la Cathédrale
24h/24h vendredi et samedi, de di. à je. de 7h30 à 1h30

Parking Opéra (300 places), rue Georges Clémenceau. 24h/24h
7/7j

Parking Neujean (350 places), Boulevard de la Sauvenière 45. Du lundi au jeudi de 8h à 1h. Du vendredi 8h au lundi 1h, non stop.

Parking Cité (360 places) quai de la Goffe, 13

Lu. au je. 7h30 à 23h, ve. et sa. 7h30 à 3h, di. 7h30 à 18h.

Parking Charles Magnette (500 places), rue Sœurs de Hasque, 1
Lu. au je. 7h à 20h, ve. 7h - 24h, sa. de 7h à 2h et di. 7h à 15h.

Parking Saint-Paul (400 places), place Saint-Paul, 3B (près de la Cathédrale) 24h/24h

Parking Saint-Denis (820 places), rue Souverain-Pont, 42 (près de la Place Saint-Lambert). Di. au je.

Parking Sauvenière

Bld de la Sauvenière, 100 (à côté de l'hôtel Mercure) (443 places) de 6h à 23h.

Parking de l'Anneau d'Or (190 places), rue Sur-la-Fontaine, 96
24h/24h

Parking Saint-Georges (195 places), Quai de la Batte, 10

Lu. au sa. 7h30 à 22h et di. 7h30 à 17h.

Parking Guillemins (720 places), rue du Plan Incliné, 4 (à côté de la gare) de 5h30 à 22h30, 7j/7

Parking du Bas-Rhieux (400 places), rue de la Légia. Ouvert en permanence avec caisses automatiques

Parking Grand Poste (40 places), rue FLorimont à 4000 Liège, 24h/24.

Parking Cadran (40 places), rue Saint-Hubert à 4000 Liège, 24h/24



TAXIS

Melkior

Quai de Rome, 30 à 4000 Liège

☎ : 04/268.10.23

Unitax

Rue A. Poulet 2 à 4032 Chênée

☎ : 04/365.65.65

Liège-Tax

Rue du Cimetière 93 à 4030 Grivegnée

☎ : 04/367.50.40 ou 0800/33.200 (numéro gratuit)

AST taxis

Rue R. Poncelet, 4 à 4000 Liège

☎ : 0497/66.50.93

Les Taxis Bleus

Bld d'Avroy, 238a, 4000 Liège

☎ : 04/361.11.61

Taxi Michel

☎ : 04/361.04.81 ou 0475/41.64.64

Pour d'autres compagnies voir « Les Pages d'Or »

LES AÉROPORTS

Liège Airport

Rue de l'Aéroport à 4460 Bierset

☎ : 04/234.84.11

www.liegeairport.com

Brussels Airport

1930 Zaventem

☎ : 0900/700.00

www.brusselsairport.be

Aéroport de Charleroi

Rue des frères Wright, 8 à 6041 Charleroi.

☎ : 0902/02.490

www.charleroi-airport.com

LE VÉLO:

Pro Vélo

La Maison des Cyclistes de Liège pourra vous renseigner sur les activités liées à la pratique du vélo (balade, formation, réglementation, réparation,...):

Gare des Guillemins

☎ : 04/222.20.46 www.provelo.org

Point Vélo : possibilité de louer un vélo de 1 jour à 1 an (12 à 70€).

Service de location de vélo de la Ville de Liège : location de 1 mois à un an (10 à 80 euros), plus d'infos sur www.liege.be.

Integrasport asbl

Quai Saint-Paul-De-Scincay, 5 à 4031 Angleur.

www.velointegrasportasbl.be

Réparation et vente de vélos à bas prix.

Cyclotec

Abonnement combiné bus et vélo pliable pour 15 euros par mois.

www.infotec.be

SI VOUS ÊTES PERDUS:

Vous cherchez un commerce, un monument, une rue?

Les stewards, vêtus de vestes jaunes, vous renseignent tous les jours.

ASBL Liège Gestion Centre-ville

Entre la Place St Lambert et l'Îlot Saint Michel, niveau -1

☎ : 04/222.22.42

www.liegecentre.be

Vous trouverez également une permanence en Vinâve d'île (châlet) .



8. INFORMATIONS GENERALES

Hôtel de Ville

Place du Marché 2 à 4000 Liège

☎ : 04/221.80.37 ou 38 – Fax : 04/221.80.81

www.liege.be

Cité Administrative de la Ville de Liège

En Potiérue 5 à 4000 Liège

☎ : 04/221.82.68 ou 04/221.82.19

www.liege.be

Boutique Urbaine

Service « Participation et Relations avec les Quartiers »

Rue des Mineurs, 17 à 4000 Liège

☎ : 04/221.66.02 – Fax: 04/222.48.41

Email: boutique.urbaine@liege.be

Office du Tourisme Liège

Féronstrée, 92 à 4000 Liège

☎ : 04/221.92.21 Fax: 04/221.92.22

Les Maisons du Tourisme du Pays de Liège

- Place Saint-Lambert, 32-35 à 4000 Liège

☎ : 04/237.92.92 - Fax : 04/237.92.93

- Gare des Guillemins

☎ : 04/252.90.95, 7j/7

www.ftpl.be

CPAS (Centre Public d'Action Sociale)

- Place Saint-Jacques, 13 à 4000 Liège

☎ : 04/220.58.11

Service d'urgence sociale : 04/221.13.13 24h/24h.

- Antenne Jeunes (pour les 18-24 ans) : Rue Natalis 49 à 4020 Liège

☎ : 04/344.84.11

Objets trouvés

Ilot Saint-Michel

niveau -1, dans les locaux de la Gestion Centre Ville

☎ : 04/222.16.22

Bureau accessible au public du lundi au vendredi de 10h à 17h sauf le jeudi de 10h à 20h et le samedi de 10 à 15 h.

www.objetstrouvesliege.be www.liegecentre.be
Il existe aussi un site internet national : www.kiavu.be

La Poste

Place du Marché, 32 à 4000 Liège
☎ : 04/230.13.20 - Fax : 04/230.13.30
www.bpost.be

Pompiers

Caserne centrale – Rue Ransonnet, 5 à 4020 Liège
☎ : 04/344.98.11 – Urgences : 100

Card stop

En cas de perte ou de vol de cartes bancaires
☎ : 070/344.344

MAIRIES DE QUARTIER

Angleur : Château de Peralta
Rue de l'Hôtel de Ville, 6 à 4031 Angleur
☎ : 04/367.21.13 Fax : 04/361.37.73

Thier-à-Liège : Boulevard Hector Denis, 338b à 4000 Liège
☎ : 04/228.10.95 Fax : 04/227.97.03

Rocourt : Rue François Lefebvre, 66 à 4000 Rocourt
☎ : 04/263.82.62 Fax : 04/239.08.26

Saint-Léonard : Rue de la Brasserie, 6 à 4000 Liège
☎ : 04/227.29.55 Fax : 04/227.74.85

Grivegnée : Rue Belvaux, 128 à 4030 Grivegnée
☎ : 04/343.00.39 Fax : 04/342.69.71

Sainte-Marguerite : Rue Saint-Séverin, 46 à 4000 Liège
☎ : 04.221.42.90 Fax : 04/222.92.73

Bressoux : Rue du Général de Gaulle, 69 à 4020 Bressoux
☎ : 04/342.31.43 Fax : 04/342.53.44

Chênée : Place J. Willem, 1 à 4032 Chênée
☎ : 04/365.05.96 Fax : 04/361.37.75



VILLE DE LIEGE



Jupille : Rue Chafnay, 2 à 4020 Jupille
☎ : 04/362.98.48 Fax : 04/370.99.37

Sclessin : Rue des Beaux-Arts, 4 à 4000 Liège
☎ : 04/253.25.30 Fax : 04/253.51.87

Wandre : Rue de Visé, 832 à 4020 Wandre
☎ : 04/362.75.60 Fax : 04/370.99.32

N.B.: Pour les renseignements complémentaires tels que horaires et documents pouvant être délivrés par ces Antennes, consultez le site internet : www.liege.be (à «commande de documents», «où nous trouver?»).

LES COMMISSARIATS DE LA POLICE LOCALE DE LIÈGE

Numéros d'urgence : 101 ou 112
www.policeliege.be

Permanence de Police : Rue Natalis, 60-64 à 4020 Liège
☎ : 04/340.80.00 24h/24h, 7j/7

«Wallonie Liège Centre» : Rue de la Régence, 55 à 4000 Liège
☎ : 04/340.89.00 24h/24, 7j/7

Angleur : Rue de l'Hôtel de Ville, 6 à 4031 Angleur
☎ : 04/367.20.00 de 8h à 17h.

Avroy : Rue Darchis, 34 à 4000 Liège
☎ : 04/340.90.00 de 8h à 17h.

Chênée : Place Joseph Willem, 1 à 4032 Chênée
☎ : 04/340.94.50 de 8h à 17h.

Droixhe : Avenue de Lille, 1 à 4020 Droixhe
☎ : 04/340.93.50 24h/24h, 7j/7

Grivegnée : Rue de Herve, 459 à 4030 Grivegnée
☎ : 04/340.95.50 de 8h à 17h.



Guillemins : Rue de Serbie, 120 à 4000 Liège

☎ : 04/340.90.50 de 8h à 17h.

Jupille : Rue Chafnay, 2 à 4020 Jupille

☎ : 04/340.94.00 de 8h à 17h.

Longdoz : Rue Libotte, 1 à 4020 Liège

☎ : 04/340.92.50 de 8h à 17h.

Outremeuse : Rue Gaston Grégoire, 23 à 4020 Liège

☎ : 04/340.92.00 de 8h à 17h.

Saint-Léonard : Rue Saint-Léonard, 135 à 4000 Liège

☎ : 04/340.91.50 de 8h à 17h.

Sainte-Marguerite : Rue Hullos, 54 à 4000 Liège

☎ : 04/340.91.00 de 8h à 17h.

Sainte-Walburge : Rue Sainte-Walburge, 73 à 4000 Liège

☎ : 04/340.93.00 de 8h à 17h.

Wandre : Rue de Visé, 776 à 4020 Wandre

☎ : 04/340.92.00 de 8h à 17h.

9. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

Vous voulez pratiquer votre sport favori ?

-Vous pouvez obtenir au Centre J le guide du RCAE (Royal Cercle Athlétique des Etudiants édité par l'Université de Liège) ou consulter les fardes «Sports».

-Le Service des Sports de la Ville de Liège:

Cour Saint-Gilles 35, 4000 Liège

☎ : 04/234.47.13

Du lundi au Jeudi de 8 à 16h30 et le vendredi de 8 à 12h.

-La Maison des Sports : rue des Prémontrés, 12 à 4000 Liège

☎ : 04/237.91.00 Fax : 04/237.91.51

www.plgsports.be

Vélo :

Pour vos promenades sécurisées en vélo:

Le RAVeL (réseau autonome de voies lentes) est un réseau réservé aux usagers non motorisés (piétons, cyclistes et cavaliers).
<http://ravel.wallonie.be>

Sur le territoire de Liège, il existe plusieurs parcours:

- Le chemin de halage qui longe l'Ourthe: de Belle-île vers Tilff-Esneux.
- Le chemin de Halage qui longe la Meuse puis le Canal Albert du centre de Liège vers Herstal-Visé.
- Le parcours de l'ancienne ligne de chemin de fer qui relie Chênée à Beyne-Heusay,...
- Le parcours Saint-Nicolas qui relie Ans à Jemeppe.

Piscines couvertes :

- Centre sportif d'Outremeuse, rue de l'Ourthe, 1 à 4020 Liège.

☎ : 04/342.81.76

- Piscine de Grivegnée: rue Nicolas Spiroux, 55 à 4030 Grivegnée

☎ : 04/365.91.91

- École Saint-Servais: rue Saint-Gilles, 104 à 4000 Liège.

☎ : 04/223.59.65 (lundi 16 à 18h, mardi 12 à 13h et jeudi 16 à 18h30, vendredi 16 à 17h.)

- Piscine communale d'Ans: rue Walthère Jamar, 162 à 4430 Ans.

☎ : 04/226.70.30

- Piscine communale d'Herstal: rue Large Voie, 74 à 4040 Herstal.

☎ : 04/240.66.10

- Piscine communale olympique de Seraing: avenue des Puddleurs, 51 à 4100 Seraing. ☎ : 04/336.02.79

- Piscine du Sart-Tilman: Domaine universitaire Bat. B21. à 4000 Liège

☎ : 04/366.38.87



- Piscine de Fléron: rue François Lapierre, 19a à 4620 Fléron.
☎ : 04/355.91.22

- Piscine de Chaudfontaine: avenue des Thermes, 147 à 4050 Chau-
dfontaine. ☎ : 04/263.89.97 (toit ouvert par beau temps)

- Piscine communale d'Embourg: Au Chession, 8 à 4053 Embourg.
☎ : 04/361.56.20

Piscines de plein air:

- Domaine Provincial de Wégimont: Chaussée de Wégimont, 76 à
4630 Soumagne. ☎ : 04/237.24.00

- Les Prés de Tilff: Chemin du Halage, 57 à 4130 Tilff-Esneux.
www.lespresdetilff.be

Complexes sportifs:

- Centre sportif d'Outremeuse: rue de l'Ourthe, 1 à 4020 Liège.
☎ : 04/342.81.76

- Plaine de Péville, Avenue de Péville, 232 à 4030 Grivegnée
☎ : 04/342.81.76

- Hall omnisports de la Constitution: bd de la Constitution, 82
à 4020 Liège. ☎ : 04/341.22.97

- Hall omnisports de Sainte-Walburge: pl. Sainte-Walburge
à 4000 Liège. ☎ : 04/252.03.14

- Hall omnisports d'Angleur: rue Sous-le-Bois, 2
à 4031 Angleur. ☎ : 04/367.14.33

- Hall omnisports de Bressoux: rue E. Malvoz, 2
à 4020 Bressoux. ☎ : 04/342.47.67

- Hall omnisports de Jupille: rue des Argilières, 1
à 4020 Jupille. ☎ : 04/342.81.76

- Complexe sportif de Grivegnée: rue N. Spiroux, 55
à 4030 Grivegnée. ☎ : 04/365.91.91

- Palais des sports de Coronmeuse: quai de Wallonie à 4000 Liège. ☎ : 04/227.10.12

- Salle Clajot: rue des Oeillets, 1 à 4000 Liège (Naniot). ☎ : 04/252.03.14

- Parc Astrid: quai de Wallonie à 4000 Liège. ☎ : 04/227.12.06

- Plaine de Cointe: bd G. Kleyer à 4000 Liège. ☎ : 04/252.03.14

POUR VOS LOISIRS ET LE PATRIMOINE CULTUREL DE LIÈGE:

Le wallon, c'est quoi? La Meuse, un fleuve, une richesse économique? Des travaux à long terme dans votre quartier? L'histoire passée ou actuelle de votre quartier vous intéresse? Vous trouverez au **Centre J** une foule d'informations sur le patrimoine culturel de Liège ainsi que les activités artistiques, culturelles et autres.

Mais aussi:

- L'agenda des spectacles, conférences, représentations théâtrales... : Office du Tourisme (Féronstrée, 92, ☎ : 04/221.92.21).
- www.liege.be
- Le guide des attractions touristiques de Belgique « 365.be »
- L'hebdomadaire « Vlan-Spectacle » distribué en toutes boîtes.
- Le journal « Keskispas » disponible tous les 15 jours.
- « L'Agenda » de la Province disponible tous les mois. (Aussi à la maison du Tourisme et chez les Stewards)
- « La référence » disponible tous les 2 mois. (aussi chez les Stewards) www.lareferenceonline.be
- Le journal « La Meuse 04 » disponible dans le journal « La Meuse » du vendredi.

Un site internet à consulter pour le folklore de Liège ainsi qu'un agenda des manifestations: www.liegecity.be

Pour les adresses de cinémas, billetteries, concerts et spectacles... voir pages 65-67.



OÙ SORTIR BOIRE UN VERRE ?

Dans le carré :

Quadrilatère qui s'étale du Pont d'Avroy à la rue de la Casquette comprenant les rues du Pot-d'Or, Tête de Bœuf, des Célestines, Saint-Jean-en-Isle,C'est le rendez-vous nocturne des jeunes branchés.
www.lecarré.com (programme, galerie photo, ...)

En Outremeuse :

De l'autre côté de la Meuse, l'Outremeuse de Simenon vous offre des lieux très sympas aux cadres originaux ex. : En Roture, l'une des rues les plus typiques.

QUELQUES MANIFESTATIONS À NE PAS MANQUER :

Le festival international de jazz : début mai, nombreux concerts au palais des congrès durant 2 jours. www.jazzaliegbe.be

A pied, à cheval, à vélo : un dimanche dans le courant du mois de mai, tout le boulevard d'Avroy est réservé exclusivement aux marcheurs, aux cyclistes et aux cavaliers.

Fête en Pierreuse : dernier week-end de mai, fête du quartier avec de nombreuses animations.

Les fêtes de la musique : aux environs du 21 juin, éparpillés dans différents quartiers de Liège, des groupes musicaux vous proposent des concerts gratuits allant du rock à la musique classique.
www.fetedelamusique.be

Les ardentés : 4 jours début juillet, festival électro, rock à Liège.
www.ardentes.be

Le village Gaulois : la première quinzaine du mois de juillet, place Saint-Paul, terrains de pétanques entourés de chalets où nourriture, boissons et bonne ambiance sont au rendez-vous.

Le 14 juillet : feu d'artifice, musique et animations diverses pour la fête nationale française au Palais des Congrès.

Les francofolies de Spa : environ 4 jours de concerts d'artistes internationaux à la mi-juillet dans la ville de Spa, en plus d'un concours de jeunes artistes belges.
www.francofolies.be

Les fêtes du 15 août : pendant 4 jours dans le quartier d'Outremeuse, animations diverses dans les rues : stands boissons et nourriture, fête foraine, concerts... .

La fête des fous : le premier week-end de septembre, diverses animations dans le quartier Sainte-Walburge.

Retrouvailles : au parc de la Boverie, le premier week-end de septembre. Diverses associations vous renseignent dans les domaines culturels, sportifs et autres.

Les fêtes de Wallonie : sur la place Saint-Lambert et sur la place du Marché. Diverses manifestations pendant plusieurs jours à la fin septembre.

La foire d'octobre : du premier week-end d'octobre jusqu'au 15 novembre, sur le boulevard d'Avroy. Toutes sortes d'attractions pour le plaisir des petits mais aussi des grands.

La nocturne des coteaux de la Citadelle : le premier samedi du mois d'octobre, dans le coeur historique de Liège, vous déambulez au gré de merveilleuses promenades insolites éclairées de plus de 15.000 bougies, le tout accompagné d'animations musicales et d'un spectacle pyrotechnique. www.lanocturnedes-coteaux.be

Le village de Noël : pendant le mois de décembre. Sur la place du Marché, la place Saint-Lambert, la place Cathédrale, ... Les chalets de produits régionaux de Belgique, de France, de Suisse, ... Ainsi que la patinoire vous accueillent dans une ambiance chaleureuse.
www.villagedenoel.be

THÉÂTRES ET SALLES DE SPECTACLES

Vous trouverez dans le journal « Vlan-Spectacle » édité chaque semaine, un programme actualisé des différentes animations culturelles, représentations théâtrales, concerts...



Renseignements et réservations de spectacles, concerts, festivals, ...

Stand Info de Belle-Ile

Belle-île, quai des Vennes, 1 à 4020 Liège

☎ : 04/341.34.13 Se présenter sur place

FNAC

Rue Joffre, 3 à 4000 Liège

☎ : 04/232.71.11

www.fnac.be

Média Markt

Galleries Saint-Lambert (2ème étage)

Comptoir musique

☎ : 04/250.97.10

Sherpa: www.sherpa.be

Ticketnet : ☎ : 070/660.601 www.ticketnet.be

Le Forum

(uniquement pour les manifestations au forum et au country hall)

Pont d'Avroy, 14 à 4000 Liège

☎ : 04/223.18.18

www.leforum.be

CINÉMAS

Palace-cinéma centre ville (6 salles) – Kinépolis Group

Pont d'Avroy, 21 à 4000 Liège

☎ : 04/224.66.50

Kinépolis (17 salles)

Chaussée de Tongres, 200 à 4000 Liège (Rocourt)

☎ : 04/224.66.00

www.kinepolis.com

Churchill (3 salles)

Rue du Mouton Blanc, 18-20 à 4000 Liège

Le Parc (1 salle)

Rue J. Carpay, 22 à 4020 Droixhe

Le Sauvenière (4 salles)

Place Xavier Neujean à 4000 Liège

Programmation pour ces trois derniers dans le journal «L'Inédit»,
parution toutes les 6 semaines (disponible au Centre J).

L'Inédit : Centre Culturel «Les Grignoux asbl»

Rue Sœurs-de-Hasque, 9 à 4000 Liège

☎ : 04/222.27.78 www.grignoux.be

Programmation de tous ces cinémas dans le journal
« Vlan-Spectacle »

HALLES DES FOIRES:

Palais des Congrès

Esplanade de l'Europe, 2 à 4020 Liège

☎ : 04/340.38.88 – Fax : 04/343.20.85

www.palaisdescongresliege.be

Foire Internationale de Liège (Halles des Foires)

Av. Maurice Denis, 4 à 4000 Liège

☎ : 04/227.19.34 – Fax : 04/227.18.95

www.fil.be



10. LIEUX DE CULTES

Vous trouverez sur le plan de Liège les différents endroits de lieux de cultes. Vous pouvez aussi vous renseigner à l'accueil du Centre J.

11. CENTRES DE CONSULTATION GRATUITE D'INTERNET ET ESPACES PUBLICS NUMERIQUES

UNIVERSITE DE LIEGE (Fédération des Etudiants)

☎ : 04/366.31.99

La Fédé met à la disposition des étudiants universitaires deux ordinateurs, place du XX Août, 24.

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

BIBLIOTHEQUE CHIROUX

☎ : 04/232.86.86

Salle de Consultation, rue des Croisiers 15 (1er étage) à 4000 Liège
Ouvert du lundi au vendredi : de 13h à 18h et le samedi : 9h à 12h30

Il faut la carte de membre de la bibliothèque et réserver. Consultation par tranche d'1 h., 2h. max. à la suite, 3 h max. par semaine.

LA BOUTIQUE URBAINE

☎ : 04/221.66.02

Rue des Mineurs, 17 à 4000 Liège

Inscription gratuite pour être membre, sur rendez-vous (24 heures à l'avance) et maximum une heure par semaine.

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14 à 16h.

SERVICE D'ACTIVITÉS CITOYENNES DE SAINT-LÉONARD

☎ : 04/259.98.80

Maison de quartier, rue Lambert Grisard, 1 à 4000 Liège

Le lundi et le mercredi de 13h à 17h.

S'inscrire par téléphone l'après-midi.

ESPACE LECTURE & LANGAGE SAINT-LEONARD

☎ : 04/351.04.03

Rue Commandant Marchand, 1 à 4000 Liège.

Sur rendez-vous.

ESPACE LECTURE & LANGAGE DES VENNES

☎ : 04/344.35.35

Place des Nations-Unies, 15 à 4020 Liège

Du mercredi au samedi de 9 à 12h.

ESPACE LECTURE & LANGAGE DE FÉTINNE

☎ : 04/341.12.94

Rue de Fétinne, 41 à 4020 Liège

Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9 à 12h et de 14 à 17h, Samedi de 9 à 12h.

ESPACE LECTURE DE DROIXHE-BRESSOUX

Place de la Libération 2 à 4020 Bressoux

☎ : 04/341.42.48

Sur rendez-vous.

CENTRE MULTIMEDIA DON BOSCO

☎ : 04/252.66.88

Rue des Wallons 59 à 4000 Liège.

(carte de membre obligatoire).

CENTRE J

☎ : 04/223.00.00

Boulevard d'Avroy, 5 à 4000 Liège

Pendant les heures d'ouverture du service (voir page 1).

Se présenter à l'accueil avec un document d'identité pour chaque consultation. Possibilité de rédiger et d'imprimer son C.V. ou autre travail.

MDA, L'INFO DES JEUNES

☎ : 04/234.38.38

Quai des Carmes, 1 à 4101 Jemeppe (niveau Pont de Seraing)

Ouvert tous les jours de la semaine de 9h à 18h.

La liste des Espaces Publics Numériques :

www.epn-ressources.be/liste-des-epn

La liste des cybers-cafés se trouve dans les « Pages d'Or ».

La liste des Points d'Accès Publics à Internet (P.A.P.I.) est disponible au Centre J.





LE CENTRE J ?

Le Centre J est un centre d'information pour les jeunes. La mission de ce service de la Ville de Liège est de t'accueillir, de t'écouter, de t'informer, de te documenter, de te conseiller et de te guider quels que soient tes questions, tes problèmes ou tes projets.

L'équipe répondra à tes demandes ou t'orientera vers les services adéquats.

Horaire :

Pendant l'année scolaire, du lundi au vendredi de 10 à 18 heures (fermeture des portes à 17h45).

Pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques, juillet et août), du lundi au vendredi de 9 à 12 et de 14 à 17 heures (fermeture des portes à 11h45 et 16h45).

Centre J
5 boulevard d'Avroy
4000 Liège
Tel. : 04.223.00.00
Fax : 04.223.30.12
centrej@liege.be



Liège

Jeunesse et Sports